



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2018
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 avril 2018, à 15 heures

Président : M. Webson(Antigua-et-Barbuda)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Organisation du séminaire régional 2018 pour le Pacifique

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté.

Organisation du séminaire régional 2018 pour le Pacifique (A/AC.109/2018/19)

2. Conformément au programme de travail et au calendrier du Comité tel qu'ils ont été approuvés lors de sa séance du 22 février 2018, le **Président** invite le Comité à examiner les préparatifs du séminaire régional pour le Pacifique, en commençant par les dates et le lieu.

3. Le Gouvernement grenadien a manifesté son souhait d'accueillir le séminaire et des communications ont été diffusées en ce sens auprès de tous les membres du Comité. Les membres du Bureau ont unanimement exprimé leur soutien à cette proposition et recommandé au Comité de l'approuver. Le Président considère que le Comité convient d'accepter l'offre d'organiser le séminaire à la Grenade en 2018.

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. Le **Président** remercie, au nom du Comité, le Gouvernement grenadien d'avoir proposé d'accueillir le séminaire régional. Il explique que le Bureau a tout d'abord tenu compte de sa pratique habituelle consistant à tenir le séminaire régional aux alentours de la troisième semaine de mai, c'est-à-dire en même temps que la Semaine annuelle de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes qui commence le 25 mai. Toutefois, la Grenade ne pouvant accueillir le séminaire à cette date, le Bureau recommande au Comité d'envisager la tenue du séminaire du 9 au 11 mai 2018. Il considère que le Comité convient d'organiser le séminaire régional aux dates proposées.

6. *Il en est ainsi décidé.*

7. **M^{me} McGuire** (Grenade) dit que sa délégation est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée d'accueillir un séminaire régional pour la deuxième fois et espère que celui de 2018 facilitera la coopération et la discussion, en particulier autour du thème proposé, à savoir : « Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : problèmes sociaux, économiques et environnementaux liés à la réalisation des objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes ». Les travaux du Comité revêtent une importance particulière pour les peuples du monde entier et pour la Grenade, qui a déjà vécu le processus de décolonisation. Le Gouvernement grenadien appuie les efforts de tous ceux qui luttent pour la décolonisation et attend avec

impatience le jour où tous les peuples pourront exercer leur droit à l'autodétermination.

8. **M. Hermida Castillo** (Nicaragua) dit que le Comité doit tout mettre en œuvre pour que des représentants de chaque territoire non autonome puissent assister au séminaire régional et exposer en détails leurs vues au Comité. Le séminaire ayant lieu très prochainement, il est essentiel d'envoyer les invitations sans tarder.

9. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) fait savoir que sa délégation espère qu'un État de la région du Pacifique pourra accueillir le prochain séminaire régional pour le Pacifique. La délégation se félicite du thème et de l'ordre du jour opportuns et pertinents du séminaire à venir. Il est essentiel de veiller à ce que les Puissances administrantes mettent en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les territoires non autonomes et à ce que les peuples sous administration coloniale ne soient pas laissés pour compte.

10. Il est regrettable que, deux ans après la fin de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, les vestiges du colonialisme continuent de porter atteinte à l'autodétermination des 17 territoires non autonomes. Le Comité doit renforcer ses travaux pour éliminer le colonialisme, notamment en envisageant des moyens novateurs d'apporter des solutions durables. La délégation se félicite de la récente visite du Comité en Nouvelle-Calédonie. Les autres Puissances administrantes devraient prendre exemple sur la France, qui est la seule à avoir permis une telle visite au cours des cinq dernières années. Le Comité devrait suivre l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie dans la période qui précède le référendum sur l'autodétermination qui se tiendra en novembre 2018, afin de veiller à ce qu'il soit mené de manière équitable, libre et juste et aboutisse à un résultat acceptable pour le peuple de Nouvelle-Calédonie.

11. **M^{me} Yáñez Loza** (Équateur) dit que sa délégation se félicite du thème proposé pour le séminaire régional pour le Pacifique. Il n'est pas de meilleur moyen d'atteindre les objectifs de développement durable dans les territoires non autonomes qu'en créant un climat d'autodétermination et de liberté. Il convient également de noter qu'un certain nombre de résolutions relatives aux travaux du Comité, telles que la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, sont très utiles pour atteindre les objectifs.

12. **M. Daunivalu** (Fidji) déclare que, bien que sa délégation n'ait pas autant participé qu'elle l'aurait voulu aux travaux du Comité, elle reste attachée à son

mandat. La délégation fidjienne soutient aussi pleinement les propositions concernant le séminaire régional pour le Pacifique qui figurent dans le document [A/AC.109/2018/19](#) et regrette que les Fidji n'aient pas pu accueillir le séminaire.

13. **M. Djani** (Indonésie) dit que sa délégation se réjouit du thème proposé pour le séminaire et soutiendra les travaux préparatoires. La délégation indonésienne reste déterminée à contribuer aux travaux du Comité.

14. **M^{me} Rodríguez Silva** (République bolivarienne du Venezuela) estime que le thème proposé pour le séminaire régional pour le Pacifique est très pertinent compte tenu de la vulnérabilité particulière des territoires non autonomes et des problèmes auxquels ils se heurtent s'agissant de la planification et de la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les territoires auront besoin de la coopération et de l'assistance sans faille des institutions spécialisées et des autres entités des Nations Unies pour surmonter les obstacles culturels, environnementaux, démographiques, économiques et politiques à l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Il est essentiel par-dessus tout que les nouvelles entités politiques qui seront créées à la fin du processus de décolonisation soient en mesure de mettre en œuvre le Programme 2030, de promouvoir le développement et de consolider leur souveraineté. Tant que les territoires et les peuples resteront sous domination coloniale, les objectifs de développement durable ne pourront être atteints.

15. Alors que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme touche à sa fin, il faut appeler avec insistance les Puissances administrantes à respecter les dispositions du chapitre XI de la Charte des Nations Unies et à redoubler d'efforts en vue d'adopter les mesures nécessaires pour permettre aux territoires non autonomes d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination, au cas par cas et conformément à toutes les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale. La délégation se félicite de la visite effectuée en Nouvelle-Calédonie et attend avec intérêt le référendum sur l'autodétermination de ce territoire. À cet égard, elle remercie la France d'avoir aidé le Comité à mettre en œuvre son mandat.

16. La République bolivarienne du Venezuela reste attachée à la cause de la décolonisation. Le Comité devrait s'efforcer en permanence et sans complaisance de mettre fin au colonialisme et de permettre à tous les peuples de coexister en paix.

17. **M. Callis Giragossian** (Chili) dit que sa délégation se félicite du thème proposé pour le séminaire régional pour le Pacifique. La délégation tient

également à rappeler l'importance de mettre à disposition les documents du Comité dans les six langues officielles, dans l'esprit du multilinguisme.

18. **M. Prasad** (Inde) remercie la Grenade d'accueillir le séminaire régional pour le Pacifique. La délégation indienne est prête à soutenir le pays dans le cadre de ses préparatifs.

19. **Le Président** considère que le Comité souhaite approuver les directives, le règlement intérieur, le thème et l'ordre du jour du séminaire ([A/AC.109/2018/19](#)).

20. *Il en est ainsi décidé.*

21. **Le Président** rappelle que la délégation du Comité au séminaire sera composée de quatre membres représentant les groupes régionaux retenus par le Comité (États d'Afrique, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe orientale et États d'Amérique latine et des Caraïbes). Il demande aux groupes régionaux de faire connaître dès que possible les noms de leurs candidats à l'élection des membres de la délégation et rappelle aux participants que l'ONU prendra en charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de tous les membres de la délégation. Il considère également que le Comité l'autorise à établir la version définitive de la liste d'experts et de représentants d'organisations non gouvernementales qui seront invités au séminaire.

22. *Il en est ainsi décidé.*

23. **Le Président** dit que des responsables élus ou nommés des territoires non autonomes seront invités au séminaire et que l'ONU prendra en charge leurs frais de voyage. Des invitations seront également adressées aux Puissances administrantes et à d'autres États Membres, à des institutions spécialisées des Nations Unies et à certaines organisations régionales, mais l'ONU ne prendra pas en charge leurs frais de voyage.

24. **M^{me} Yáñez Loza** (Équateur) demande si les Puissances administrantes et les territoires non autonomes auront le même nombre de représentants au séminaire.

25. **Le Président** dit qu'ils ne seront pas le même nombre, dans la mesure où les Puissances administrantes sont au nombre de quatre et les territoires non autonomes au nombre de 17, mais que des représentants de tous les territoires seront invités.

Questions diverses

26. **M. Rivero Rosario** (Cuba) déclare que la visite en Nouvelle-Calédonie a eu lieu la même année que l'organisation du référendum sur l'autodétermination et qu'en raison du caractère délicat de la question, l'équipe

de la mission a décidé de ne pas faire de déclarations à la presse. Afin de recueillir le plus d'informations possible, l'équipe a organisé 35 réunions en cinq jours. Les participants à ces réunions ont montré une grande confiance dans le Comité et l'ensemble de l'ONU et les inquiétudes soulevées lors de la mission de 2014 ont disparu. Certaines des personnes rencontrés durant la mission ont émis le souhait que l'ONU soit présente au moment du référendum. L'équipe de la mission a ensuite rencontré à Paris la Ministre française des outre-mer. Le rapport de mission sera prêt au début du mois de juin.

27. **Le Président** remercie le représentant cubain d'avoir accepté à la dernière minute de diriger la mission et pour tous ses efforts.

La séance est levée à 16 heures.